DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 mars 2023

CP20230321_3
id. 762

Le 21 mars 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10

Sont présents :
Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BEQ, M. BÉSIERS, M. CROS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :
M. ALBUGUES (pouvoir à Mme HEULLAND), Mme SARDEING (pouvoir à M. WEILL), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme BOURDONCLE).

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBERATION

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL "MON ENT OCCITANIE"

Le Département de Tarn-et-Garonne est engagé depuis 2008 dans un partenariat pour la généralisation et l'évolution de l'espace numérique de travail (ENT) dans les établissements scolaires du second degré.

Cette opération d'envergure a permis de développer de nouveaux outils et usages numériques au profit des élèves, de leurs familles et de la communauté éducative des collèges publics du département.

Les partenaires sont, depuis 2018, la Région Occitanie, les académies de Montpellier et de Toulouse, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie (DRAAF), les Départements de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, du Gers, du Lot, de la Lozère, des Pyrénées Orientales, des Hautes-Pyrénées et du Tarn.

La quatrième phase 2019-2023 arrivant à son terme et l'accord-cadre conclu, pour 4 ans, avec la société éditrice exclusive de la solution informatique mise à disposition, la convention de groupement de commandes prenant fin au terme de ce contrat, au plus tard le 31 décembre 2023, les conditions de continuité de ce service doivent désormais être envisagées pour la période 2023-2027.

Le Département a néanmoins souhaité recueillir l'avis des chefs d'établissement, reçu le 11 octobre dernier, et auxquels les services ont soumis, le 19 octobre, un questionnaire rapide sur leur perception de l'usage de l'espace numérique de travail.

Si des critiques ont pu être émises quant à l'ergonomie et la complexité de mise en oeuvre de certaines fonctionnalités, il a été souligné l'appropriation de l'outil et les difficultés qu'il y aurait à en changer, ainsi que l'intérêt d'un outil commun à tous les établissements.

C'est pourquoi, le Département partage l'avis, avec les membres du groupement de commandes, selon lequel l'espace numérique de travail donne satisfaction.

D'autre part, les collectivités ont commandé des développements spécifiques intégrés à l'ENT.

Pour ces raisons, les membres du groupement de commandes ont souhaité poursuivre l'ENT dans le cadre partenarial initié en 2018 et conserver la solution ENT actuelle.

Pour la mise en œuvre de cet espace numérique de travail, il est nécessaire de constituer, à l'instar des trois phases précédentes, un groupement de commandes publiques qui aura pour mission de passer un accord-cadre pour ses membres. Il est composé de tous les partenaires et le coordonnateur en est la Région Occitanie.

La création de ce groupement fait l'objet d'une convention constitutive que Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres de la commission permanante.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 28 août 2018 relative à l'espace numérique de travail dans les collèges publics de Tarn-et-Garonne,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, la convention constitutive de groupement de commandes pour le maintien en condition opérationnelle, développements complémentaires et services associés de l'espace numérique de travail « mon-ENT-Occitanie » déployé dans les établissements scolaires du second degré du territoire régional de l'Occitanie, à conclure avec les partenaires concernés, telle que ci-annexée ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le 29/03/23
ID : 082-228200010-20230321-1077-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL